

IRBM partage son expérience dans l'élaboration et le maintien de plans de continuité des activités pendant l'épidémie de COVID19

Le monde entier est confronté à la propagation très rapide du Covid 19 et personne ne sait comment le monde évoluera suite à cette crise. Toutes nos pensées vont vers ceux déjà atteints par ce virus sans précédent et nous souhaitons remercier chaleureusement toutes les personnes qui travaillent en première ligne afin de contenir sa propagation.

Quand le virus a commencé à se propager en Italie, personne (sociétés et individus) ne savait comment réagir face à cette situation. C'est grâce à la mise en place très stricte et très rapide de mesures nationales et de l'OMS et avec la collaboration de tous les membres de IRBM que nous avons été capables de faire face à l'impact du virus. Nous pensons que nous ne surmonterons cet événement que si nous nous entraïdons et travaillons en collaboration. C'est pourquoi nous souhaitons faire partager ce que nous avons appris afin d'aider toutes les organisations dans le monde à faire face à ce rapide changement d'environnement.

1. La sécurité de tous les employés est la priorité numéro 1 de l'entreprise;
2. Mettre en place une équipe de prévention du Covid 19 incluant des représentants de chaque division de l'entreprise dont les ressources humaines et la Sécurité. Cette équipe de prévention doit être très motivée et totalement engagée dans la lutte contre l'épidémie. Cette équipe doit être capable de développer et d'adopter des mesures internes afin de contenir la propagation du virus en parallèle des mesures nationales et internationales imposées par les gouvernements. Cette équipe doit surtout travailler en collaboration avec le reste de l'entreprise;
3. L'équipe de prévention du Covid-19 doit superviser et appliquer toutes les mesures dictées par les autorités publiques. Elle doit immédiatement réviser et mettre à jour les actions mises en œuvre au sein de l'entreprise dès que des nouvelles mesures interviennent. L'équipe doit s'assurer que l'entreprise adopte toutes les mesures nécessaires afin d'empêcher la propagation du virus Covid19. Elle se doit aussi d'informer les employés de ces mesures, de contrôler leur application et d'être le point de référence pour tous les employés et collaborateurs;
4. L'équipe de prévention du Covid-19 doit avoir le pouvoir de prendre des décisions très rapides afin de protéger les employés et assurer leur sécurité. Ceci inclut le droit d'interdire l'accès à quiconque, employé ou visiteur qui souhaiterait rentrer dans les locaux de l'entreprise. Elle doit aussi avoir le droit, dans le cas d'un risque potentiel d'infection ou tout autre risque, d'imposer aux employés de rester chez eux et ce sans égard au poste de la

- personne dans l'entreprise ou au statut du visiteur;
5. Un des rôles de cette équipe est d'adopter un plan de prévention du Covid19 en adéquation avec les restrictions les plus strictes dictées par l'OMS et conforme aux mesures nationales et aux mesures acceptées par les entreprises du même secteur;
 6. L'équipe doit réguler avec rigueur la situation et suivre attentivement les recommandations données par l'OMS et les autorités publiques afin de modifier le plan de prévention si besoin;
 7. L'entreprise doit s'assurer que toutes les mesures prises par les autorités publiques et les entreprises, les communiqués et les évolutions ne proviennent que d'une seule et même source officielle – nous conseillons de créer un email spécifique (covid19@...);
 8. Demander aux employés d'informer immédiatement l'équipe de prévention en cas de grippe, de rhume ou de tout autre symptôme grippal et autoriser l'employé à rester chez lui en mesure préventive;
 9. Vérifier que tous les employés peuvent travailler à une distance minimale de sécurité les uns des autres comme spécifié par l'OMS (distance d'1m à respecter) et demander aux employés de toujours respecter au minimum cette distance de sécurité;
 10. Préparer un formulaire d'entrée dans l'entreprise avec des restrictions spécifiques liées au Covid19 assurant un accès sécurisé des bâtiments de l'entreprise au personnel externe;
 11. Le télétravail est indispensable à l'entreprise. S'assurer que le système informatique permet le travail à distance;
 12. Nous recommandons vivement que les réunions aient lieu en vidéo conférence ou télé conférence aussi bien avec le personnel interne qu'externe;
 13. Encourager des réunions régulières en ligne entre les employés afin de développer un environnement de collaboration et d'entre-aide;
 14. Analyser et si besoin modifier votre chaîne de fournisseurs afin de garantir l'approvisionnement en réactifs et en matériels;
 15. Prévoir des dépenses supplémentaires extraordinaires sur les budgets annuels;
 16. S'assurer que les employés aient bien compris qu'ils ne doivent en aucun cas se regrouper même en petits groupes en tout lieu de l'entreprise. Etre prêt à fermer la cantine, les espaces de détente et tout lieu du même genre;
 17. S'assurer que la communication avec les employés est efficace et que les employés sont conscients à tout moment des mesures en cours;
 18. Etre prêt à aider les employés dans leur travail et dans leur vie familiale si nécessaire.